

## Grand Tétrás : le combat juridique d'une association militante pour la sauvegarde d'une espèce emblématique

G. ESCOUBEYROU<sup>1</sup>, Agnès TESTU<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Groupe Ornithologique du Roussillon, 4, rue Pierre Jean de Béranger 66 000 Perpignan

Le Grand Tétrás, oiseau emblématique de nos montagnes, est menacé sur l'ensemble de son aire de répartition en Europe occidentale. Cette espèce a disparu des Alpes au début des années 2000. La diminution des effectifs est inquiétante dans le Jura et les Vosges et dans les Pyrénées elle est dramatique avec une estimation de près de 60% depuis 1970.

La situation du Grand Tétrás est donc très préoccupante. Elle a d'ailleurs été prise en compte depuis longtemps par nos voisins européens. Le Grand Tétrás est une espèce protégée en Suisse depuis 1971 et en Espagne depuis 1986. En Andorre, la chasse est interdite depuis 1965 et l'espèce est protégée depuis 2001.

Le Groupe Ornithologique du Roussillon, qui œuvre depuis 1990 en faveur de la protection de la faune sauvage et de ses habitats, mène le combat pour la sauvegarde de cette espèce dans nos massifs. Car malgré cette situation alarmante, le Grand Tétrás reste chassable en France. Parmi les nombreuses menaces qui pèsent sur lui (gestion forestière, infrastructures, stations de ski, activités de pleine nature, changement climatique...) la chasse reste un facteur de mortalité important.

Après cinq années de combat juridique acharné, la justice, par le biais du Conseil d'État, la plus haute instance en la matière, vient enfin de donner raison au GOR. L'association contestait l'autorisation de tir d'un spécimen accordée en 2013 par le Préfet des Pyrénées-Orientales à une association de chasse locale.

>> Retrouvez l'ensemble des posters sur le site [www.ocnat.org](http://www.ocnat.org)

